

**Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du
centre-ouest**

Objet : construction du siège communautaire / demande de subvention auprès de l'Etat

Séance du 30/11/2022

2^{ème} lecture

Délibération n° 89

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 3

Absents : 37

Votants : 3

- dont « pour » : 3

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 26 novembre 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO, le mercredi 30 novembre 2022 à 8heures 30 minutes.

S'agissant d'une 2^{ème} lecture le conseil a pu valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents :

BOINAHERY Ibrahim, ATTIBOU Zainati et IBRAHIMA Saïd Maanrifa.

Etaient absents :

BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, SAID-SOUFFOU Soula, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, MDALLAH Anlamati, AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU Mohamed, MOHAMED Zainaba, ABDOURAHAMANE Céline, BACAR SOILIH I Inchat, ADAM Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFFI Ramadani, MADI Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, ABDOU Fatima, MADI OUSSENI Mohamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU ELOIHIDE Dhatia.

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Vu la délibération n° 64 en date du 12 octobre 2022 autorisant Monsieur le Président à signer les marchés de travaux à intervenir en vue de la construction du siège communautaire pour

un montant de 3.795.811,54 € assortis d'options à raison de 200 770.00 € soit un total de 3.996.581,51 €,

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 976-200059871-20221130-141_2022-DE

Vu l'évaluation des travaux de production d'énergie renouvelable connexes à hauteur de 175.252,03€,

Considérant l'éligibilité de ce projet aux subventions de l'Etat,

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.000.000 €
- Valide le plan de financement prévisionnel suivant, tout en précisant que celui-ci sera révisé en cas de notification de subventions de la part des autres partenaires sollicités. :

Etat	1.000.000,00 €
FCTVA	684.431,00 €
Autofinancement 3co	2.487.402,54 €

- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 30/11/2022

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé par : Said Meanrifa
Date : 01/12/2022
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Meanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest